

**MAIRIE DE
MONTAGNAC**

Si vous souhaitez obtenir des informations adressez-vous à :

SERVICE INSTRUCTEUR
SERVICE URBANISME
Résidence la Butte Verte
Boulevard Jacques MONOD
34120 PEZENAS
Tél : 04 67 30 96 34

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Dossier n° : DP 34162 21 K0013

Reçu le 15/02/2021

Adresse des travaux :

16 Rue JACQUES BREL

34530 MONTAGNAC

Nature des travaux : VERANDA

Destinataire :

MR MILLAT ALEXANDRE

**30 PLACE EMILE COMBES
34530 MONTAGNAC FRANCE**

Objet : Classement **sans suite**
Décision tacite de rejet

Affaire suivie par LOZANO Laure

Monsieur,

Par lettre en date du 15/03/2021 vous avez été invité à compléter votre dossier relatif à l'affaire visée ci-dessus.

Ces documents ne m'ont pas été fournis dans les délais requis. En conséquence, conformément à l'article R 423-39 du Code de l'Urbanisme, votre demande a fait l'objet d'une décision tacite de rejet.

Cette décision ne s'oppose pas au dépôt d'une nouvelle demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A MONTAGNAC, le 31 AOUT 2022
Le Maire,
M. Yann LLOPIS



(La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du code de l'urbanisme)